

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

en s'abonner

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 7 JUILLET

Fleur de bandit

J'ai toujours considéré Lozé comme une brute et les derniers événements ne sont pas pour modifier ma manière de voir.

Je ne suis même pas étonné, sachant que de la brute à l'assassin il n'y a pas toujours l'épaisseur d'un porte-allumettes.

Le cas de M. Dupuy m'a surpris : jusqu'ici je n'avais vu en lui qu'un serin prétentieux ; oubliant que la bêtise et la méchanceté sont presque toujours inséparables.

Occupé à refaire, en collaboration avec M. Vallé, une virginité à des parlementaires comme Rouvier et consorts, on aurait pensé que sa protection se serait arrêtée aux voleurs, sans s'étendre jusqu'aux assassins.

Certes, je suis autant que personne un partisan déterminé de l'autorité, mais à la condition qu'on ne la confonde pas avec la force.

Quand Behanzin faisait couper la tête à six cents captifs, pour ses menus plaisirs, il appelait peut-être cela de l'autorité, mais nous l'appelons, nous, de la férocité.

Et quand un ministre, pour affirmer ce qu'il appelle son autorité, se paie plusieurs cadavres et plusieurs centaines de blessés, j'appelle cela de la bestialité.

Voilà, pour un vieux pudibond éreinté.

Nous l'avons dit après l'affaire Baudin : aujourd'hui c'est une demi-douzaine, demain c'est par centaines qu'on écharpera les passants ; et le ministre a trouvé que tout était pour le mieux dans la meilleure des républiques, qui n'a jamais été encore aussi mal conduite.

Que serait-il arrivé si, dans un juste ressentiment contre l'auteur responsable du crime de samedi, le père de la victime avait purement et simplement brûlé la place de la cervelle au préfet de police ?

L'opinion publique apaisée eût cédé devant cette expiation ; il aurait six cents blessés et quelques morts de moins, et le jury de la Seine, qui n'a pas l'acquiescement difficile, eût absous le justicier par acclamation.

Vous parlez d'énergie. C'en eût été, cela, et de l'énergie sanglante, de celle que vous professez.

Et alors qu'auriez-vous eu à dire ?

JEAN DASSY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Chambre a continué hier le vote du budget. Elle a expédié celui d'Algérie et des affaires étrangères.

SÉNAT

Dans sa séance d'hier, M. Goblet a développé un contre-projet dont il est l'auteur, au sujet de la loi sur les Syndicats professionnels.

Visant les associations religieuses et les congrégations, il a dit : « Poursuivez toutes les associations irrégulièrement autorisées, ou n'en poursuivez aucune. » Ce contre-projet a été repoussé.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Aujourd'hui, Conseil des ministres exceptionnel, sous la présidence de M. Dupuy.

M. CARNOT

M. Carnot est reparti pour Marly. Il reviendra mardi.

AU QUARTIER LATIN

L'émeute paraît terminée.

Les boulevards Saint-Germain, Saint-Michel et les rues avoisinantes ont repris leur aspect de tous les jours. Les gens circulent sans être inquiétés, les omnibus et tramways ont repris leur parcours, les agents se promènent par deux ou par quatre et en très petit nombre,

sans que personne songe à les « conspuer ». Les marchandes de journaux, dont tous les kiosques ont été brisés ou incendiés, ont dressé des étalages en plein vent.

A LA PRÉFECTURE DE POLICE

M. Lozé a reçu MM. Clément, Goron, Mouquin, Orsatti, Lejeune, Verillon, commissaires de police, auxquels il a donné ses instructions.

Les mesures sont les mêmes et la consigne est d'opérer le plus d'arrestations possible.

LES BLESSÉS

Une remarque : les blessés, le premier jour, avaient des plaies contuses ; le second jour, ils étaient atteints de coups de pointes de sabres.

A LA BOURSE DU TRAVAIL

La Bourse du travail a été fermée hier soir.

Les syndicats ayant dit qu'ils se réuniraient à la Bourse du commerce, le gouvernement a envoyé de la troupe pour garder cet édifice.

Des escadrons de cavalerie stationnent autour de la Bourse du travail, sur le boulevard et dans les voies adjacentes.

Des troupes sont établies au Palais de l'Industrie et du côté de Montmartre.

Les mesures les plus rigoureuses sont prises.

Dernière heure. — Hier soir, vers six heures, la Bourse du travail a été fermée et occupée militairement.

On ne signale aucun incident à ce sujet.

ARRIVÉE DE TROUPES

Il est arrivé à Paris des troupes de tous les corps d'armée avoisinant, c'est-à-dire des 4^e, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 8^e corps, en tout 25 bataillons d'infanterie et 6 régiments de cavalerie.

Ce qui porte à huit les régiments de cavalerie appelés, en outre de ceux du gouvernement militaire de Paris et de la garnison normale.

LES CONDAMNATIONS

Les tribunaux correctionnels ont condamné hier 80 manifestants environ à des peines variant entre 48 heures et 3 mois de prison pour injures ou coups aux agents et port d'armes prohibées.

M. LOZÉ

M. Lozé vient de recevoir de S. M. l'empereur d'Autriche les insignes de grand-officier de l'ordre de François-Joseph.

Voilà une décoration qui tombe à propos.

NOTRE AMBASSADEUR A VIENNE

M. Decrais allant à Londres, le ministre des affaires étrangères a proposé l'ambassade de Vienne à M. de Laboulaye qui a refusé à cause de l'état de santé de M^{me} de Laboulaye.

Ce poste sera confié à M. de Montholon, ministre plénipotentiaire en Grèce.

LA DROITE ROYALISTE ET LE DÉFICIT DU BUDGET

La Droite royaliste a décidé qu'elle ne voterait pas le budget, qui présente à son sens un déficit de 50 millions.

Elle ne votera pas non plus la réforme des boissons.

MORT DE GUY DE MAUPASSANT

M. Guy de Maupassant a succombé hier, chez le docteur Blanche, où il était en traitement.

NOS FUSILS

Pour utiliser les anciennes cartouches, les fusils Gras avaient été maintenus en service.

Les tirs se faisaient avec les fusils Gras : on ménageait les fusils Lebel, en ne les employant pas pour le service de garde.

Ce double armement entraînait une instruction compliquée.

En 1894, on versera les fusils Gras dans les arsenaux, qui les conserveront pour la réserve de l'armée territoriale.

Un crédit de quatre millions est accordé

36 Feuilleton de l'Echo Saumurois

LE SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite)

Puis il alla vers l'homme :

— Allons, calmez-vous, mon ami, il ne vous faut pas d'émotion.

Le blessé tourna ses yeux vers Alice, comme pour l'appeler, pour dire que c'était à elle qu'il voulait parler.

La jeune fille se pencha à son oreille.

Quelques secondes se passèrent dans un silence profond.

La sœur de Raoul releva la tête, en proie à une émotion dont elle n'était pas maîtresse.

Elle se tourna vers son frère.

— Il ne faut pas envoyer chercher la justice, dit-elle, cet homme est innocent, et il arriverait les plus grands malheurs.

Le jeune homme eut un sourire gouailleur.

— C'est ce qu'il vient de te dire ?

— Oui, et il ne ment pas, mon frère, je te l'assure !

— Voyez-vous, le gremlin ! murmura le docteur.

Alice riposta vivement :

— Ce n'est pas un gremlin, sa voix m'a remuée, c'est un honnête homme, et j'en avais déjà le pressentiment : il nous expliquera tout plus tard, quand il le pourra, mais son arrestation apporterait la douleur et la honte dans notre maison.

— Dans la sienne surtout, riposta Raoul du même ton ironique.

— Je t'en supplie, mon frère, poursuivit la jeune fille, laisse-moi faire. Qu'on tienne l'aventure secrète, qu'on ne la dénonce pas. Je le soignerai, je le sauverai, et s'il est coupable ensuite, si ses explications ne sont pas claires, il sera toujours temps de le livrer, il n'y a pas eu de crime commis. Il nous dira tout, c'est un cri qui nous a sauvé, si c'est lui qui l'a poussé ?

— En tombant peut-être, involontairement.

Le médecin se tourna vers la jeune fille.

— Ne vous laissez pas, mademoiselle, em-

porter par votre bon cœur. Les coquins ont toujours mille ruses dans leur sac, et si celui-ci s'est introduit nuitamment chez vous, il ne mérite aucun ménagement, aucune pitié, croyez-m'en ! Et si j'étais à la place de M. de Serves, j'aurais déjà des agents à toutes les issues de mon hôtel.

— Soyez tranquille, docteur, fit Raoul, avant une heure, il sera entre les mains de la justice.

Le blessé, qui avait entendu ces mots, se dressa d'un bond sur son lit, comme s'il avait été poussé par un ressort.

Toute sa face, livide, suait la terreur.

— Non, non, s'écria-t-il, vous ne permettez pas cela. Au nom de Daniel de Serves, votre père disparu, vous ne livrez pas un malheureux ! La justice de Dieu s'appesantirait sur cette maison !

Le jeune homme jeta sur le vieillard des regards effarés.

Cette voix avait fait vibrer en lui toutes les fibres de son cœur.

Quel était donc cet homme ?

Que voulait-il dire ?

Comment savait-il l'histoire de la disparition de son père ?

Il se tourna, très ému, vers le médecin et les domestiques.

— Que personne ne parle, dit-il, de ce qui s'est passé ici !

» Je réponds de cet homme !

A peine avait-il achevé ces mots qu'un mouvement se produisit vers la porte d'entrée.

On entendit les pas de plusieurs hommes ; une servante entra essoufflée.

— Le commissaire et des agents.

Tout le monde se regarda, effaré, et une anxiété poignante tomba sur tous les personnages présents.

XI

Le commissaire se présenta.

Il était accompagné d'un des domestiques de la maison qui avait voulu faire du zèle et qui avait couru le prévenir sans ordre.

Il jeta un coup d'œil dans la pièce, ôta son chapeau et demanda :

— M. Raoul de Serves ?

Le jeune homme s'avança.

— C'est moi, monsieur.

Le fonctionnaire salua de nouveau.

— J'ai été prévenu, dit-il, qu'un crime ou plutôt une tentative de crime a été commise chez vous cette nuit.

pour exécuter exclusivement tous les tirs avec la poudre sans fumée.

L'ARMÉE ITALIENNE

Par mesure d'économie, on a diminué la ration des soldats. Les dépenses en seront réduites de 1,710,390 fr.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 6 juillet 1893.

Bien que l'animation fasse toujours défaut sur notre marché, la tendance est plus ferme aujourd'hui, notamment sur nos rentes. Le 3 0/0 s'avance de 97.50 à 97.82. Le 4 1/2 se traite à 106.82.

L'Italien, allégé de son coupon, a été offert au début à 89.82. Quelques demandes, plus bruyantes que nombreuses, l'ont relevé à 90.

L'Extérieure à 62 29/32 regagne la plus grande partie de son coupon; cependant la situation ne prête guère à la hausse, car le change en Espagne vient de s'élever à 20 0/0.

La Banque de France est tenue à 3,890. Le Crédit Foncier sur lequel on a détaché un coupon de 20 fr. reste ferme et est demandé à 961.

Le Comptoir National d'Escompte attend sur le cours de 484, la reprise des affaires à laquelle l'installation de ses succursales lui permettra de prendre une large part.

On traite le Crédit Lyonnais à 761.25, la Société Générale à 467.50.

L'action des Immeubles de France est ferme à 497.50.

Les capitaux de placement recherchent l'action des Cales de Radoub et Corderies parisiennes à 503.50; l'obligation cotée 430 est une valeur de portefeuille recommandable.

Bonne tenue de l'action de la Calédonie à 402.50.

L'action de la Société Nicoise de Transports maritimes est très ferme à 532.50. Cette société poursuit avec beaucoup de méthode et d'activité l'accomplissement de son programme dans la Méditerranée. Ses services sur le littoral sont en pleine activité.

L'obligation des Chemins Economiques fait 418.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 7 JUILLET

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 20°
Ce matin, à 8 h.		+ 22°
Midi,	746 ^{m/m}	+ 30°
Hausse	> ^{m/m}	
Baisse	8 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 14°

Un préfet fin de siècle

Au cas où M. Dupuy viendrait à détacher son cher Lozé, j'ai un remplaçant à lui proposer.

M. Lozé s'est contenté de se faire la main sur les chiens de ses administrés; plus fin de siècle, mon protégé a commencé par s'exercer directement sur ses administrés eux-mêmes.

— Vous avez été mal renseigné, monsieur, répondit Raoul.

— Cependant cet homme...

Le commissaire désigna le domestique qui ouvrait des yeux effarés.

— Cet homme, poursuivit-il, est venu à mon bureau, m'a fait réveiller.

— Cet homme a agi sans mes ordres.

— Pourtant, poursuivit le fonctionnaire, il m'a donné des détails précis: quatre hommes auraient escaladé le mur, l'un d'eux aurait même été gravement blessé.

Le fonctionnaire jeta un coup d'œil du côté du lit.

Pendant ce colloque, tout le monde était silencieux, immobile.

Alice se tenait debout devant le vieillard, comme pour le protéger.

Celui-ci avait conservé tout son bon sens, il n'osait pas faire un mouvement, la chair hérissée par l'épouvante.

Les paroles prononcées par Raoul l'avaient pourtant rassuré, mais comment l'interrogatoire allait-il se terminer?

Si on lui demandait son nom, ses papiers, il était perdu.

Ceux qu'il possédait, avec lesquels il était

Effectivement, un certain soir, M. le préfet d'Ille-et-Vilaine fit sabrer dans la rue ceux qui manifestaient de l'élection de M. Le Hérisse une allégresse aussi vive qu'incompréhensible.

Qu'il les eût fait doucher, très bien; mais le traitement par le fer n'était pas indiqué dans la circonstance.

Il est vrai que le préfet a réparé ses torts vis-à-vis de M. Le Hérisse; mais vis-à-vis de la population il ne semble pas beaucoup s'être fait pardonner.

Les électeurs ont quelquefois l'occasion de le lui prouver.

Peu de prestige, M. le Préfet; mais quelle prestance!

Ce candidat est grand, fort et... a tout ce qu'il faut pour faire un préfet de police.

JEAN DASSY.

Brevet supérieur

Nous enregistrons avec plaisir un nouveau succès des Dames de la Retraite. M^{lle} Bathilde Roy, élève du pensionnat de Saumur, vient de subir brillamment, à Angers, les épreuves du brevet supérieur. Sur 17 aspirantes, 8 seulement ont été reçues; c'est donc un véritable succès pour notre jeune compatriote.

Fête nationale à Saumur

Voici le programme de la fête du 14 juillet, qui tombe cette année le vendredi:

A 8 h. du matin, salve de 21 coups de canon.

A la même heure, distribution extraordinaire aux indigents.

A 9 heures, place du Chardonnet, revue des troupes par le général Massiet, commandant l'Ecole de cavalerie.

A midi, nouvelle salve de 21 coups de canon.

A 1 h. 1/2, place de la Bilange, exercices gymnastiques par la Société l'Union Saumuroise.

A 2 h. 1/2, grandes régates, par la Société Nautique de Saumur, avec le concours des sociétés du Loiret, de Tours, de la Marne et de Bordeaux.

A 3 heures, ascension du ballon *La Ville de Saumur*, monté par l'aéronaute Mallet et MM. X., de Saumur; expériences d'appareils inventés par M. L., de Saumur, pour l'ascension et la descente sans déperdition de gaz ni de lest.

A 8 heures, troisième salve de 21 coups de canon.

A la même heure, représentation théâtrale gratuite.

A 8 h. 1/2, grand concert par la *Musique Municipale*.

A 9 h. 1/2, feu d'artifice, quai de Limoges.

Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer.

venu en France, il pouvait les montrer partout, excepté dans cette maison.

Si on allait le fouiller, le retrouver?

Son front se ridait et un sueur froide ruisselait à ses tempes et le long de ses reins.

Le médecin et les domestiques, qui avaient été présents à la scène précédente, restaient à leur place, sans bouger, avec la mine abêtie de gens qui ne comprennent rien à ce qui se passe.

Ils craignaient par un mot, par un geste, de déplaire à Raoul de Serves.

Le maître avait ses raisons pour parler comme il le faisait.

Que leur importait?

Mais leur curiosité était vivement surexcitée.

Ils se demandaient comment cela allait finir et ils attendaient.

Raoul répondit sèchement au commissaire de police en désignant le domestique dénonciateur.

— Cet homme s'est trompé. Nous aussi nous avions cru tout d'abord.

— Cependant, interrompit l'homme de loi, je vois là un lit dressé, un homme blessé.

Alice fit un mouvement vers le vieillard

CUISINE ÉLECTORALE

M. Peton se donne bien du mal.

Il écrit à chaque personne un peu influente de l'arrondissement quelques mots de chaude recommandation pour son candidat.

Il a dû s'apercevoir, hier, que ça ne prend pas beaucoup.

« Et surtout pas de zèle », disait un homme d'Etat célèbre.

Légion d'honneur

Par décret du 5 juillet, le Président de la République a élevé ou nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur

M. Jacquemin (Georges-Philippe), général de division, inspecteur général du 6^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, ex-commandant de l'Ecole de Saumur; 42 ans de services, 5 campagnes. Officier du 20 décembre 1886.

Au grade de chevalier

M. Jacoulet, vétérinaire en 1^{er} à l'Ecole d'application de cavalerie; 24 ans de services, 5 campagnes.

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée au sieur Le Fur, cavalier de manège à l'Ecole d'application de cavalerie (21 ans de services).

A reçu également la médaille militaire: M. L'Hôte (Jean-Baptiste-Eugène), gendarme de la 9^e légion, à Montreuil-Bellay; 26 ans de services, 1 campagne.

A l'œil

Il y a des gens qui se paient l'eau de Loire à l'œil, d'autres préfèrent la matelote au même prix. C'est ainsi que des amateurs ont subtilisé 6 livres d'anguilles, dans le bateau de M^{me} Dany, de la Croix-Verte.

Les admissibles à Saint-Cyr

La liste des admissibles aux épreuves orales du premier degré, en ce qui concerne les candidats ayant composé dans les villes de La Flèche, Nantes, Poitiers, Rennes et Tours, paraîtra au *Journal officiel* du 9 juillet.

Nomination dans la réserve

M. Roulet de la Bouillie, lieutenant de cavalerie démissionnaire au 25^e dragons, est nommé lieutenant.

Pour sauver le bétail

La circulaire que M. Viger vient d'adresser aux professeurs d'agriculture, afin de parer à l'insuffisance des fourrages pour l'élevage du bétail, renferme de très intéressantes remarques:

« Il vous appartient, dit le ministre, de faire ressortir l'erreur de ceux qui achètent du foin à plus de 400 fr. les 1,000 kilos, quand les grains, les tourteaux et autres résidus industriels peuvent donner l'équivalent en nourriture à un prix moitié moindre.

comme pour le défendre.

— Cet homme a été victime d'un accident.

— C'est un de vos serveurs?

Le jeune homme inclina la tête.

— Vous savez son nom?

Il y eut un moment d'anxiété terrible.

Le silence était si grand qu'on entendit battre le balancier de la pendule dans la salle à manger.

Le commissaire était perplexe.

Il flairait quelque chose et ses soupçons croissaient de seconde en seconde.

Il ne s'expliquait pas, par exemple, quel intérêt pouvait avoir M. de Serves à sauver un coquin.

Alice priait mentalement.

Le vieillard, en entendant les questions du commissaire, avait failli pousser un cri d'angoisse.

Le fonctionnaire poursuivit d'un air un peu ironique:

— Peut-être avec-vous oublié son nom. Vous avez beaucoup de domestiques.

— Je l'ai oublié, en effet.

— Vous me permettrez au moins de le lui demander.

« Il faut faire emploi, cette année, de toutes les pailles, même celles de seigle et de sarrasin, et les remplacer comme litière par les fougères, bruyères, la mousse, la tannée, la sciure de bois.

« D'autre part, il suffit de comparer la composition moyenne des feuilles de nos arbres avec celle du foin pour apprécier leur valeur nutritive. Tandis que le foin de prairie contient de 9 à 10 0/0 de matières azotées, les feuilles en renferment 13 0/0; le foin dose 2 1/2 0/0 de matières grasses, et les feuilles 4 0/0.

« Enfin, il est à noter que des animaux refusent souvent de prendre une denrée à laquelle ils ne sont pas habitués; dans ce cas, il suffit d'ajouter la denrée d'un peu de sel, de mélasse ou de son. »

Le ministre termine par un appel au dévouement des professeurs afin de conjurer les effets de la crise actuelle.

Verrie-Saumur

Le *Petit Courrier* d'Angers commence en ces termes son compte rendu des courses de Verrie:

« C'était dimanche la réunion de Verrie-Saumur. Verrie! quel sportsman méritant vraiment ce nom ne connaît cet hippodrome! Là, point de pelouse verdoyante, point de piste régulièrement tracée, point de vastes et longues tribunes, où s'étalent à plaisir les toilettes des plus exquises; un hippodrome au milieu des bois, des pistes sur la bruyère agrémentées de pentes et d'obstacles de toutes sortes; un pavillon dont le rez-de-chaussée est le pesage, surmonté d'un belvédère, tel est le célèbre hippodrome où nos officiers de cavalerie savent montrer leur savoir-faire. O officiers des armées de la Triple-Alliance, que n'êtes-vous là pour lutter — courtoisement — avec nos Saumurois!!!

« Nous avons eu trop souvent, hélas! à déplorer de graves accidents dans ces difficiles épreuves; nous sommes tout heureux aujourd'hui de n'avoir rien de semblable à enregistrer.

« Comme toujours sur cet hippodrome, le sport a été fort intéressant. »

Pendant les chaleurs

Plusieurs circulaires ministérielles interdisent aux militaires de se baigner isolément dans les rivières. Le général Loizillon vient de le rappeler aux chefs de corps.

Il importe que les chefs de corps tiennent rigoureusement la main à la stricte observation de ces prescriptions. A cet effet, ils doivent notamment, chaque année, au commencement de la période des chaleurs, rappeler, par la voie de l'ordre, qu'il est formellement interdit aux militaires de se baigner isolément et que ceux qui enfreindraient cette défense seraient sévèrement punis.

— Faites ce qui vous plaira.

Le magistrat fit un pas vers le lit.

Alice se précipita devant lui.

— Vous allez tuer cet homme, monsieur, le médecin a défendu de le faire parler.

En même temps, la jeune fille adressait au docteur un regard de supplication.

— C'est vrai, un interrogatoire en ce moment pourrait être fort dangereux.

Le fonctionnaire promena autour de lui des regards méfiants.

Tout le monde semblait s'entendre pour le tromper.

Pourquoi?

Dans quel but?

— Il faut pourtant, balbutia-t-il embarrassé, que je fasse mon devoir.

Raoul fit dignement:

— Cet homme est chez moi sous ma sauvegarde.

— J'ai le droit de savoir son nom.

— On le lui demandera quand on pourra l'interroger sans danger.

— Mais quelqu'un de ses camarades doit le connaître.

Il promena son regard autour de lui.

Tous les visages restèrent mornes.

Nos artistes

M^{me} Desgoria, ex-première chanteuse de notre théâtre, et M. Choisteau fils, violon de l'Association artistique, sont engagés au Casino des Sables-d'Olonne.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Fournier, professeur de chant, à Angers, décédé dans sa 78^e année.

M. Fournier était une figure bien angevine ; il était venu, pour des raisons de santé, se retirer à Angers.

M. Fournier avait été professeur de Faure, Brunet-Lafleur, Galli-Marié, Achard, Nicolini et autres gloires artistiques. Lui-même avait remporté d'éclatants succès sur les scènes de Paris, de Strasbourg, etc., etc., et, surtout en Italie, comme chanteur. Il avait eu quelques directions, notamment celle de la Porte-Saint-Martin.

L'affaire Dubranle

Nos confrères de Nantes croient que Dubranle passera devant les assises de la Loire-Inférieure dans une session extraordinaire et prochaine.

L'ancien associé du notaire Gasnier, d'Angers, a subi une quatrième opération qui, paraît-il, a très bien réussi. Il y a lieu d'espérer que l'affaire pourra venir devant le jury.

La dysenterie à Poitiers

La dysenterie sévit actuellement sur la garnison de Poitiers ; le 20^e d'artillerie, notamment, compte un nombre de malade assez élevé.

Les bouchers à Besançon

On écrit de cette ville :

« Les bouchers ont des nez longs à en faire des boudins ; le maire a voulu imposer une taxe et ils ont préféré se mettre en grève ; mais le général de Négrier a fourni 30 soldats pour faire une vaste boucherie municipale aux Halles et on est servi par ces braves qui donnent bon poids. »

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 3 juillet. — Claire-Marie Law de Lauriston de Boubers, rue de Bordeaux, 35.

DÉCÈS

Le 6 juillet. — Estelle Larnac, épouse de Ernest Vilgrain, charcutière, 46 ans, rue Saint-Jean.

POLICE CORRECTIONNELLE DE SAUMUR

Audience du 30 juin

M. les clients habituels de la correctionnelle sont presque en grève ; à peine un vagabond par ci par là ; mais au contraire un nombre considérable de pêcheurs, qui ont trouvé moyen de se mettre en désaccord avec les règlements sur leur passe-temps favori.

— Cet homme, dit Raoul, n'est entré chez moi que d'aujourd'hui. Personne ne peut savoir son nom.

Le commissaire sentait la colère le gagner.

— Enfin, monsieur, fit-il avec un commencement d'énervement, j'ai le droit de savoir qui est cet homme, d'apprendre ce qui s'est passé ici cette nuit. Si l'on s'est moqué de moi, en venant me raconter un crime imaginaire, ou si l'on veut se moquer de la justice, en cherchant à dissimuler, j'ignore pour quel motif, un crime réel. Puisqu'on ne veut pas me répondre, je vais me retirer, mais mon enquête n'en restera pas là et je saurai ce qui s'est passé.

Et le fonctionnaire, mettant son chapeau, allait s'éloigner.

Raoul s'avança vers lui.

— Personne, monsieur, lui dit-il, n'a pensé à se moquer de vous ou de la justice. Il est vrai que nous avons été réveillés cette nuit par un cri terrible poussé au pied de notre maison.

Il est vrai que tout le monde est descendu, croyant à un crime, qu'on a trouvé cet homme blessé sans que nous puissions encore nous

expliquer sa présence dans notre jardin à cette heure ; mais il nous a promis à ce sujet des explications qui doivent nous satisfaire, et ma sœur, qui l'a soigné, à laquelle il a parlé tout bas, m'a supplié de le garder et de lui permettre de le sauver. Il ne peut, dans tous les cas, pas être dangereux, tant qu'il sera couché, et qu'il lui sera défendu de remuer et de parler. Dès qu'il sera possible de l'interroger, je vous ferai prévenir, et vous pourrez alors vous livrer avec fruit à une enquête. S'il nous a trompés, il n'y aura rien gagné que d'être soigné ici au lieu de l'être à l'hôpital. Dans tous les cas, il est à vous dès aujourd'hui et je réponds de lui ! Il sera aussi bien gardé ici que dans une prison. Les quelques paroles qu'il a pu prononcer m'ont surpris. Il semble y avoir dans l'existence de ce malheureux un mystère que je tiens autant que vous, plus que vous peut-être, à voir éclaircir.

Pendant tout le temps que le jeune homme avait parlé, le vieillard ne l'avait pas quitté des yeux et son regard, fixé sur lui, avait semblé s'éclaircir d'une joie profonde.

Le commissaire avait paru réfléchir un moment :

— Soit, monsieur, répondit-il.

Il est une chose à remarquer, c'est que le pêcheur pris en fraude a toutes les peines du monde à le reconnaître et se débat comme un beau diable, comme un diable dans un bénitier. Ce sont entre le garde et le délinquant discussions et contestations auxquels le tribunal met fin en infligeant une amende à ce dernier.

C'est à cette audience que nous voyons appliquer, pour la première fois, la loi sur les distances à observer par ceux qui ont à faire du feu en pleine campagne. Pilloux et Bruneau n'ont tenu aucun compte des prescriptions exigées et ont fait cuire leur déjeuner à la lisière d'un bois, auprès de Turquant. Chacun essaie généreusement de rejeter le tort sur son compagnon, et une amende de 20 francs, équitablement échue à chacune des deux parties, ne semble pas même les mettre d'accord.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Quatre jours à Paris

L'Administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en marche, à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, des trains de plaisir permettant d'aller passer quatre jours à Paris.

Des billets à prix exceptionnellement réduits seront délivrés pour ces trains par toutes les gares du réseau de l'Etat.

Le public trouvera dans les bureaux de ville, ainsi que dans les gares et stations des chemins de fer de l'Etat, des affiches indiquant l'itinéraire de ces trains et le prix des billets aller et retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête Nationale du 14 Juillet 1895

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, la *Compagnie d'Orléans* étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour à prix réduits prévus par son tarif spécial G. V. n° 2.

1^o Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du vendredi 7 juillet inclus au dimanche 16 juillet inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le lundi 17 juillet ;

2^o Les billets délivrés du jeudi 13 juillet au dimanche 16 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau et de toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 17 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre a prescrit de lui adresser, d'ici au 15 juillet, les noms des officiers de cavalerie qui désireraient être pourvus d'un emploi dans le 31^e régiment de dragons au camp de Châlons, et dans le 14^e régiment

de hussards, à Alençon, régiments qui seront créés, au mois d'octobre prochain, en vertu du décret du 5 juin dernier.

LE GÉNÉRAL LOIZILLON

M. Carnot a remis hier matin au général Loizillon les insignes de grand officier de la Légion d'honneur.

LES GRANDES MANŒUVRES

Le *Progrès militaire*, dont le démocratisme ne saurait être soupçonné, exprime ainsi son jugement sur l'ajournement des grandes manœuvres :

« Le résultat le plus clair de la fixation des élections au 20 août et de l'appel des réservistes au 3 septembre, est de retarder de quinze jours la libération de la classe.

» Ce ne sont pas les anciens soldats, qui s'attendaient à rentrer le 20 septembre dans leurs foyers, qui sauront gré à M. le président du Conseil d'avoir fixé les élections avant la fin de septembre. La convocation des électeurs avant les manœuvres est une erreur militaire et probablement politique. »

Voilà au moins une critique explicite.

LE PORT DU SAC PENDANT LES FÂCTIONS

Le ministre de la guerre vient de faire savoir à tous les commandants de corps d'armée que, pendant les grandes chaleurs, il les autorisait à suspendre les prescriptions de l'article du décret du 4 octobre 1891, qui prescrit le port du sac par les sentinelles en faction.

Dernières Nouvelles

Les troubles de la place du Château-d'Eau

A la sortie des ateliers, la foule est houleuse aux abords de la Bourse du Travail. Des agents dispersent les groupes, mais ils sont insuffisants.

On appelle des cuirassiers, puis des gardes cheval et à pied et des nuées d'agents. Des bousculades se produisent, des gens sont renversés et foulés aux pieds.

Des arrestations sont opérées, sans raisons, naturellement.

Plusieurs personnes sont blessées ; l'une, atteinte d'un coup de sabre à la tête, est dans un état désespéré.

OMNIBUS RENVERSÉ ET BRULÉ

A dix heures et demie, un groupe de manifestants arrête un omnibus *Louvre-Belleville* et l'emmène dans l'avenue de la République.

L'omnibus est renversé, puis le feu y est mis.

Une charge terrible est exécutée ; c'est une chasse à l'homme.

De nombreux blessés sont relevés et conduits au poste.

Les pompiers éteignent le feu.

Puis se ravisant :

— Il a peut-être sur lui des papiers, il ne doit pas craindre de les montrer si c'est un honnête homme.

L'inconnu fit un signe à Alice qui se pencha sur lui.

— Il me dit qu'il a des papiers, monsieur le commissaire, dit la jeune fille, mais il ne peut les montrer qu'à vous seul.

Et la sœur de Raoul, fouillant dans le portefeuille du blessé, en retira un portefeuille.

Le fonctionnaire s'en empara vivement, parcourut attentivement quelques pièces sur papier timbré, où se voyaient de larges cachets, puis il les rendit.

— Ces papiers sont en règle, déclare-t-il, et je ne vois aucun inconvénient à laisser cet homme ici, à condition que vous vous engagez à me le livrer à première réquisition.

— Je m'y engage, dit Raoul.

— Et dès qu'il pourra parler, je viendrai l'interroger.

— Ma porte vous sera toujours ouverte.

— En attendant, je vais avec mes agents, si vous me le permettez, examiner les traces d'effractions qu'il peut y avoir dans le jardin.

— Faites, monsieur, dit M. de Servas.

(A suivre.)

BARRICADE EN FEU

Un kiosque est jeté bas et porté à côté de l'omnibus que les pompiers ont abandonné ; le tout arrosé de pétrole. Une flamme immense s'élève bientôt.

Nouvelle charge plus furieuse ; le nombre des blessés est grand, plus de cinquante personnes sont arrêtées.

A minuit, l'ordre paraît rétabli.

A LA MAISON DU PEUPLE

Grande réunion à la Maison du Peuple. Le but est de faire face au « coup d'Etat » gouvernemental.

Les orateurs, parmi lesquels M. Clovis Hugues et Louise Michel, font appel aux passions révolutionnaires.

L'HOTEL DE VILLE FERMÉ

Un certain nombre de sénateurs et députés se sont présentés à l'Hôtel de Ville, où ils avaient été convoqués.

Mais ils ont trouvé les portes fermées et ont donc été obligés de rester sur la place.

M. Humbert a protesté auprès de M. Poubelle.

— Je ne fais qu'exécuter les ordres du ministre, a répondu le préfet de la Seine.

A quoi le président du conseil municipal a répliqué :

— Je vois que les paroles ne suffisent plus ; mais nous passerons aux actes.

Dernière Heure

Paris, 1 juillet, 1 h. 10 soir.

Dix-sept députés et 50 conseillers municipaux de la Seine ont signé le manifeste, rédigé hier, invitant la population parisienne à rester calme.

Les boulangistes n'ont pas été admis à signer ce manifeste, qui sera affiché sur les murs de Paris.

Les abords de la Bourse du travail, le faubourg du Temple, ainsi que le quartier Latin sont absolument calmes.

Cependant la Bourse du travail est toujours occupée militairement.

HAVAS.

Où il faut être prudent, c'est quand il s'agit de choisir un médicament ; la réclame ne suffit pas, il faut des preuves. Si vous voulez prendre un purgatif, choisissez les Pilules Suisses, là les preuves abondent.

Le meilleur fortifiant et rafraîchissant du sang est la *Tisane Dussolin*.

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 1^{er} juillet 1895

SUISSE : Les troubles de Berne. — Attaque de la prison.

ESPAGNE : Madrid. Attentat contre M. Canovas del Castillo. — L'anarchiste Francisco Ruiz. — Le corps mutilé de Ruiz, après l'attentat.

MARINE : Le *Victoria*, abordé par le *Camperdown*, en rade de Tripoli. — Campement de l'équipage du croiseur brésilien *Almirante Barroso*, sur la plage de Zeiti, après le naufrage.

SERBIE : Belgrade. Ouverture de la Komptchina et prestation de serment par le roi Alexandre 1^{er}.

DÉPARTEMENTS : La nouvelle ligne de chemin de fer de Limoges à Brives.

FOUGÈRES : Le monument du général Lariboisière.

SPORT VÉLOCIPÉDIQUE : Promenades artistiques aux environs de Paris.

PORTRAITS : Le nègre Mauricien Norton.

En supplément : *Ce qu'elle voulait*, roman par Pierre Maël, illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis . . . 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODERES.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cerele et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

AVIS

Le SAMEDI 8 JUILLET 1893, à une heure, il sera vendu, aux enchères publiques, place de la Bilange, un Cheval, ses Harnais et une Charrette, le tout appartenant à M. Pérare, épicière, place Maupas-sant.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

M^e FERRIERE,
Commissaire-priseur.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques
SUR SAISIE IMMOBILIERE
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN SEUL LOT

D'une MAISON

Et ses Dépendances

Et trois parcelles de Terre,
Jardin et Pré,

Situées commune de Saint-Just-sur-Dive (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 5 août 1893, à midi, au Palais de Justice de Saumur, à la barre du Tribunal, audience des saisies immobilières

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire, d'un acte reçu par M^e Hacault, notaire à Montreuil-Bellay, le vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, contenant obligation d'une somme de trois mille cinq cents francs au profit de M. Jacques Girardeau, par M. et Madame Thimon-Dangeon;

Et par suite de la saisie pratiquée sur lesdits époux Thimon-Dangeon, suivant procès-verbal de M^e Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, le vingt avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré,

Aux requête, poursuites et diligences de :

M. Alcide-Jacques Girardeau, propriétaire, demeurant à Mons, commune de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), au nom et comme seul héritier de M. Jacques Girardeau, son père, sus-nommé,

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Louis Thimon, propriétaire, demeurant au lieu dit la Fontaine, près Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de sa femme ;

2^o Madame Célestine Dangeon, épouse de M. Thimon, sus-nommé, avec lequel elle demeure à la Fontaine, près Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, Saisis ;

Il sera procédé, le samedi cinq août mil huit cent quatre-vingt-treize, à midi, au Palais de Justice à Saumur, à la barre du Tribunal, audience des saisies immobilières, à la vente aux enchères publiques des biens dont la désignation suit, sur les lotissement et mise à prix ci-après :

PROCÉDURE

En vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e Hacault, notaire à Montreuil-Bellay, le vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,

contenant obligation d'une somme de trois mille cinq cents francs au profit de M. Jacques Girardeau, par M. et Madame Thimon-Dangeon, M. Alcide-Jacques Girardeau a fait faire commandement auxdits époux Thimon-Dangeon, suivant exploit de M^e Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, du quinze mars mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré.

Faute par les époux Thimon-Dangeon d'avoir satisfait à ce commandement, le poursuivant a fait procéder à la saisie de leurs immeubles suivant procès-verbal dudit M^e Bedon, du vingt avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré ;

Ce procès-verbal de saisie immobilière a été dénoncé aux époux Thimon-Dangeon suivant exploit du même huissier, du vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-treize, volume 49, numéros 40 et 41.

La lecture et la publication du cahier des charges dressé par M^e Popin, avoué, contenant les conditions de la vente, a eu lieu le samedi vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Commune de Saint-Just-sur-Dive (Maine-et-Loire)

1^o Une maison, sise à la Fontaine, composée de plusieurs chambres, grenier au-dessus, cellier, hangar, écuries et cour, contenant environ vingt-cinq ares, joignant au levant la route, au midi Claveau, au nord et au couchant Thimon.

2^o Un jardin, situé derrière la maison, contenant dix ares, joignant au levant Claveau, au nord Thimon, au couchant M. de Crozé.

3^o Un pré, sis au même lieu, contenant quarante-cinq ares, joignant au nord Guillot, au couchant M. de Crozé, au levant Thimon.

4^o Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant quarante-cinq ares, joignant au couchant le pré, au nord Guillot, au levant la route.

Mise à prix, mille francs, ci... 1,000

Nota. Il est ici déclaré, conformément à l'art. 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt et un mai mil huit cent cinquante huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication, et que faute par eux de ce faire, les immeubles dont s'agit rentreront aux mains de l'acquéreur francs et quittes de toutes charges hypothécaires de cette nature.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente et rédacteur du cahier des charges ;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé ledit cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le six juillet mil huit cent quatre-vingt-treize.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, le... Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1^o

Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisou, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2^o

Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares ;

3^o

Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4^o

PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5^o

LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 63 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A CÉDER

DE SUITE

Un Magasin d'Épicerie

Situé à Saumur, rue d'Orléans.

Belle clientèle.

S'adresser, pour traiter, à M. PÉREBE-BRIFAULT, négociant en épicerie, rue d'Orléans, 93.

A VENDRE UNE COUPLE DE PAONS, 4 ans, très familiers, bons reproducteurs.

S'adresser au bureau du journal.

PIANO à queue d'Erard en très bon état.

Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à Tours.

Location — Accords — Réparations

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits

1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.

Il est donné gratis UN NOUET par litre.

naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs. — Martinique, 1 fr. 80. — St^e-Lucie, 2 fr. — Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.

TAFIA MARTINIQUE, 1 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraichissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.

SIROPS pur sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40
Tout est coté verre compris.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure

Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES PR FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'étranger.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	97 70	Banque de France	3870	Nord	1865	Compagnie parisienne du Gaz	523
3 0/0 amortissable	97 80	Banque d'Escompte	142	Orléans	1597 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	370
4 1/2 1883	106 55	Comptoir national d'Escompte	486	Onest	1101	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	27 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	955	Compagnie parisienne du Gaz	1380	— 6 0/0 2 ^e série	27
Oblig. 1855-60 3 0/0	566 50	Crédit Industriel et Commercial	580	Transatlantique	495	obligations à lots	100
— 1865 4 0/0	511	Crédit Lyonnais	764	Canal de Panama	18	Suez 5 0/0 remboursable à 500	620
— 1869 3 0/0	429	Crédit Mobilier	114	— Suez	2665	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	412 50	Dépôts et Comptes courants	—	VALEURS ÉTRANGÈRES		—	—
— 1875 4 0/0	539	Société Générale	467	Autrichien 4 0/0 or	97 40	Emprunt russe 1862 5 0/0	100 20
— 1876 4 0/0	538 75	Est	948	Dettes d'Égypte 6 0/0	101	— 1889 4 0/0	98 45
— 1886 3 0/0	419	Paris-Lyon-Méditerranée	1509	Extérieure 4 0/0	62 70	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	—
		Midi	—	Hongrie 4 0/0 or	94 75	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Italie 5 0/0	99 8	Crédit foncier égypt. 4 0/0 r. à 500	—
				Portugais 3 1/2 1884	22 10		

Viz par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,